

Le Maire de Condé-en-Normandie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu le code des transports,

Vu le décret N°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes,

Vu la société EURL SALOME N° d'immatriculation au RCS 488 621 335 du 15 février 2006.

ARRETE

Article 1 – Mme PARISY Pierrette, Germaine gérante de L'EURL SALOME immatriculé au RCS de Caen sous le numéro 488 621 335 depuis le 15 février 2006 est autorisée à faire stationner un véhicule taxi sur la voie publique de la commune de Condé-en-Normandie, (commune déléguée de Condé-sur-Noireau), jusqu'au 31 décembre 2023, et ce dans le cadre de son activité professionnelle.

Article 2 – Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant :
Véhicule de la marque Peugeot, marque 508 Break dont le numéro d'immatriculation est FL-858-EF

Article 3 – Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule de taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

Article 4 – La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

Article 5 – Madame Le Maire Valérie DESQUESNE est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et adressé en copie à la préfecture et à la direction départementale de la sécurité publique et à la brigade de la gendarmerie concernée.

Fait à Condé-en-Normandie, le 14 décembre 2022

Valérie DESQUESNE
Maire de Condé-en-Normandie
Vice-Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau
Vice-Présidente du Conseil départemental du Calvados

